

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2979**

commune (s) :

objet : Entretien, réparation et fourniture de matériels de levage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 février 2012**Décision n° B-2012-2979**

objet : **Entretien, réparation et fourniture de matériels de levage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché permettant d'assurer :

- la maintenance préventive et la réparation des équipements de levage existants sur les services techniques des directions de l'eau, de la propreté et de la logistique et des bâtiments, la fourniture de petits matériels de levage pour ces mêmes services,
- l'approvisionnement de câbles mécaniques de levage destinés à la manutention des déchets et des mâchefers pour l'usine d'incinération, et de câbles métalliques pour les installations de dégrillage, de levage des stations d'épuration et de relèvement.

Les prestations feraient l'objet des lots suivants, qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises solidaires :

- lot n° 1 : entretien, réparation et fourniture de matériels de levage de différents services techniques de la Communauté urbaine de Lyon,
- lot n° 2 : fourniture de câbles mécaniques.

Les marchés en cours arrivent respectivement à expiration le 29 mai et le 25 mai 2012.

Le montant maximum global des prestations, tous lots confondus, est estimé à 450 000 € HT.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC, pour la durée du marché.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC, pour la durée du marché ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché d'entretien, de réparations et de fourniture de matériels de levage,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet l'entretien, les réparations et la fourniture de matériels de levage, et tous les actes contractuels y afférents, conformément à la décision de la commission d'appels d'offres :

- lot n° 1 : entretien, réparation et fourniture de matériels de levage de différents services techniques de la Communauté urbaine de Lyon pour un montant minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC, pour la durée du marché,

- lot n° 2 : fourniture de câbles mécaniques pour un montant minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC, pour la durée du marché.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement et au budget principal - exercices 2012, 2013, 2014 et 2015 sur diverses imputations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.